

## Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 25 novembre 2021

*Conformément aux dispositions du Décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes, la séance du Conseil Communal de ce jour s'est tenue en visioconférence.*

Absente et excusée : Michelle DESMETTE

La séance est ouverte à 18 h 30. Messieurs CHEVALIER et MARQUANT sont absents en début de séance.

### 1. Finances du CPAS

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2021 votées par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 20 octobre 2021. L'intervention communale reste inchangée.

Le Président cède la parole à Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS.

Monsieur BILLOUEZ signale que, de manière traditionnelle, cette seconde modification budgétaire de l'exercice 2021 permet l'ajustement de toute une série d'articles budgétaires.

A l'ordinaire, après modification, le budget s'équilibre et s'élève à 6.473.542,02 €. Outre les différentes adaptations des articles de traitements, en dépenses, on constate la régularisation de la cotisation de responsabilisation de 2020 et la prévision de celle-ci pour 2021, une somme de 15.000 € supplémentaire sur le compte de provision risques et charges dans le cadre d'un recours au Tribunal du Travail et une augmentation des dépenses liées au RIS et à l'aide sociale en général.

En recettes, on note une augmentation du fonds spécial de l'aide sociale et une série de nouvelles subventions Covid (TS-MR-Médiations de dettes, ...).

A l'extraordinaire, après modification, le budget s'équilibre et s'élève à 99.992,40 €. En dépenses, on note la prévision d'une somme de 5.000 € concernant des honoraires pour la désignation d'un auteur de projet et d'un conseiller en sécurité pour la rénovation des toitures de la MR et une somme de 3.000 € concernant l'achat de frigos pour la Maison de Repos.

Après modification, les soldes prévisionnels des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire s'élèvent respectivement à 164.725,60 € et 50.387,51 €.

A la question de Monsieur VINCENT concernant les raisons de l'augmentation de l'aide sociale de près de 20 %, Monsieur BILLOUEZ précise que, durant cette année 2021, le nombre RIS a considérablement augmenté et surtout chez les étudiants. Ce chiffre a doublé et, aujourd'hui, 30 étudiants émargent au RIS. L'aide sociale en général a augmenté notamment aussi suite à une recrudescence des demandes de réquisitoires d'aide au logement ce qui a un coût assez important.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 2. Information

Le Conseil communal est informé que le Gouvernement Wallon a approuvé le 8 novembre 2021, les délibérations du Conseil Communal du 28 octobre 2021 votant les règlements suivants :

- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques
- Centimes additionnels au précompte immobilier

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 3. Synthèse de l'Administration et des Affaires de la commune

Messieurs CHEVALIER et MARQUANT entrent en séance.

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Le Président remercie le personnel qui a contribué à l'élaboration de ce document et précise que ce document est un focus sur l'ensemble des missions et tâches effectuées par le personnel communal tant administratif qu'ouvrier durant l'année 2020.

Monsieur VIVIER signale, qu'en page 2 du document, on constate que le nombre de commissions a été faible en 2020. Même s'il agit d'une année marquée par le Covid, son groupe espère plus de commissions à l'avenir. En page 7, les chiffres confirment la baisse du nombre d'habitants et il faut y prêter attention. En page 29, on constate que le chômage à temps plein touche 283 personnes et à temps partiel 358 personnes. Ce chiffre est quand même élevé. Espérons que les projets en cours permettront de faire baisser ces chiffres. En page 39, on peut voir le magnifique travail effectué par l'accueil extrascolaire. Enfin, en page 67, on constate que les déchets ménagers représentent encore 156 kg/an/hab ce qui reste très élevé. Il faut continuer à marteler dans ce domaine afin que ces chiffres aillent dans le bon sens.

Le Président précise que, comme signalé lors d'un précédent Conseil, les chiffres du chômage sont en baisse et sont désormais sous la barre des 10 %. Au niveau de la population, on peut en effet espérer que les gros projets de construction prévus viendront inverser la tendance. Au niveau des déchets, l'incivisme reste important et les caméras devraient pouvoir nous aider à identifier les auteurs de ces actes. En ce qui concerne le quota des déchets ménagers, il faut absolument que la population utilise les points d'apport volontaire en matière de déchets organiques. Il faut espérer que les chiffres de 2021 seront bons dans ce domaine.

Monsieur DENAYER désire faire une remarque à propos de l'implantation des œuvres d'art. Celle-ci est un choix du Collège ou d'une partie de celui-ci. Il serait bien de créer une commission artistique ou éventuellement un règlement d'ordre intérieur afin de mettre en concurrence plusieurs artistes. Nous avons sur Antoing de nombreux artistes dans différents domaines. On pourrait organiser un concours et intégrer les riverains dans le processus. En effet, le choix et l'implantation d'une œuvre d'art impacte avant tout l'ensemble des citoyens et pour de nombreuses années.

Madame DELEPINE rappelle qu'il y avait auparavant un règlement pour un concours d'art mural. Ce système a bien fonctionné durant deux ans mais par la suite il n'y avait que peu de candidats. Dans le cadre des printanières, il y a une mise en avant des artistes locaux dans l'ancien Hôtel de Ville mais là aussi, il y a peu de candidats.

Monsieur DENAYER propose d'utiliser d'autres supports tels le bulletin communal, le site internet et les pages de la commune sur les réseaux sociaux pour diffuser plus largement cet appel. On connaît tous l'historique de la statue implantée sur le pont d'Antoing mais même si le choix d'une œuvre reste subjectif, ce serait bien que le citoyen soit mis au courant.

Le Président précise que la dernière œuvre de Madame DHEYGERE sera prochainement installée au Pont Royal à Maubray et qu'un circuit permettant de découvrir ses différentes œuvres sur l'entité sera prochainement mis en place. Ces œuvres ont toutes leur histoire et leur raison d'être. Madame DELEPINE ajoute que, lors du prix artistique, il n'y a quasiment pas de candidats d'Antoing.

Monsieur DENAYER prône pour une diffusion plus large afin de toucher un maximum d'artistes car en ce moment, il y en a surtout deux qui sont bien visibles. Le Bourgmestre acquiesce et rappelle néanmoins, qu'outre le prix artistique, il existe aussi le concours Berteloit pour la photographie.

A la question de Monsieur VERSCHEURE sur les points e) et f) de la page 11, le Directeur Général précise qu'il y a environ 3.500 logements sur Antoing et que les visites de cadastre sont bien celles réalisées par l'indicateur-expert quand nous en avons encore un. A ce sujet, le Directeur Général précise qu'un appel à candidatures est actif depuis de nombreux mois auprès du Forem mais qu'il n'y a malheureusement pas de candidat. Trois personnes différentes ont déjà occupé ce poste. Le diplôme requis est un bachelier en construction ou géomètre.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 4. Finances communales

a) Budgets ordinaire et extraordinaire 2022 assortis du rapport financier (voir annexe).

Le Président remercie le Directeur Général pour la présentation du budget lors de la commission finances du lundi 22 novembre et présente le budget communal 2022 ordinaire et extraordinaire à l'aide d'un document powerpoint.

Pour le service ordinaire:

Total recettes : 13.988.777,41 €

Total dépenses : 13.082.637,44 €

Boni : 906.139,97€

A l'ordinaire, les dépenses de personnel représentent 35,28% des dépenses du budget, une indexation de 2% a été prévue. Les dépenses de fonctionnement représentent 18,42% des dépenses du budget, elles ont été calculées comme spécifié dans la circulaire budgétaire c'est-à-dire les dépenses du compte 2020 +2%, sauf contrats et cas spécifiques.

Les dépenses de transferts représentent quant à elles 30,29 % des dépenses du budget. On y retrouve principalement :

- La zone de police pour un montant total de 755.232,65 € et la dotation « Becquerelle » reste identique par rapport au budget 2021. Il faut savoir que ce budget devra être revu

à la hausse de près de 10 % lors de la première modification budgétaire. Ce point sera soumis au Conseil de Police mardi prochain.

- Pour la zone de secours, la dotation communale pour 2022 s'élève à 275.187,00 €. Elle est en baisse suite à l'intervention majorée de la Province (30 %).
- La dotation au CPAS est en augmentation de 110.765,23 € par rapport au budget 2021.
- Le budget participatif a été réinscrit au budget 2022 pour un montant de 50.000 €.
- Les subsides aux cultes sont en diminution de 28.952,87 € par rapport au budget 2021.
- Les cotisations IPALLE s'élèvent quant à elle à 353.544,38 €.

Les dépenses de dette représentent 16,01% des dépenses du budget. On y retrouve les emprunts contractés et restant à contracter. Les balises pluriannuelles sont respectées.

Au niveau des recettes, les recettes de prestations représentent 7,42 % des recettes du budget. Une indexation de 1,5 % pour les loyers a été prévue. Les redevances gaz-électricité s'élèvent au total à 277.178,92 €, soit une augmentation de 10.648,09 € par rapport à 2021.

Les recettes de transferts représentent quant à elles 91,12% des recettes du budget. On y retrouve principalement :

- Le fonds des communes : 2.910.194,28 €, soit une augmentation de 99.444,53 € par rapport au budget 2021.
- Le complément régional plan « Marshall » : 894.347,67 €, soit une nette augmentation de 64.681,95 € par rapport au budget 2021.
- Le rendement à l'IPP : 1.577.564,43 €, en augmentation de 33.360,88 €.
- L'additionnel au précompte immobilier : 2.043.431,06 €, soit une augmentation de 27.719,42 €. On commence à voir les résultats du travail de l'agent communal (cadastre).
- La compensation de la forfaitarisation des réductions au précompte immobilier : 103.408,69 €.

Les recettes de dette représentent 1,46 % des recettes du budget. On y retrouve par exemple les dividendes d'IDETA : 120.469,00 €.

Pour le service extraordinaire :

Total recettes : 7.314.084,21 €

Total dépenses : 4.025.785,90 €

Boni : 3.288.298,31 €

On retrouve dans les investissements les diverses maintenances dans les bâtiments communaux, dans les bâtiments scolaires, dans les bâtiments sportifs. Des achats de matériel pour les services de l'administration. L'installation d'une chaudière au gaz à l'ONE. L'achat de l'ancienne usine électrique. L'aménagement des ateliers communaux. L'achat de matériel pour le service technique. L'achat d'une désherbeuse avec brosse. L'achat de divers matériels pour les écoles. Les honoraires PCDR pour la maison de village de Péronnes. Des travaux à la berme centrale à l'Avenue du Stade. La pose de ralentisseurs à Péronnes et à Maubray, La surveillance des travaux du BMX. Les illuminations de fin d'année, ...

La somme de 22.975,56 € représente les appels de fonds Ipalle pour les travaux Rue de la Kennelée , Rue du Curé, Rue de l'Angle, Carrefour des Irlandais, Rue des Caves , Rue J. Wauters et Ruelles J. Renier et Traversière.

Pour les exercices antérieurs on retrouve :

- les honoraires pour la piste BMX – complément

- Les travaux d'aménagement de la piste BMX
- Les honoraires pour le Plan wallon d'investissement « Tourisme pour tous ».

Pour les prélèvements, on retrouve le montant des ventes qui vont alimenter notre fonds de réserve extraordinaire (2 terrains à Maubray et Bruyelle).

Au niveau des recettes, dans la rubrique « transferts » on retrouve :

- le subside SAED ancienne usine électrique (90.000 €) ;
- le subside PCDR Maison de village de Péronnes (83.369 €) ;
- le subside pour les travaux de Revitalisation Urbaine (1.250.000 €) ;
- la participation d'un tiers pour le déplacement d'un poteau d'éclairage à Péronnes (3.000 €) ;
- la participation pour les charges urbanistiques dans les travaux de Revitalisation Urbaine (150.000 €).

Les recettes d'investissements sont l'ensemble de nos ventes (un terrain rue du Petit Pavé à Bruyelle (11.000 €) et un terrain rue du Sart à Maubray (10.000 €).

Le montant de nos emprunts s'élève à 832.759,40 €. On y retrouve notamment :

- la pose de ralentisseurs à Maubray et à Péronnes (50.000 €) ;
- l'acquisition de l'usine électrique (60.000 €) ;
- les honoraires pour la maison de village de Péronnes PCDR (44.891 €) ;
- le Plan Wallon d'investissement "Tourisme pour tous" (72.969 €) ;
- les travaux de Revitalisation Urbaine (200.000 €) ;
- l'achat de la désherbeuse broyeuse à brosse (40.000 €) ;
- la surveillance de l'espace cyclo-touristique (35.000 €) ;
- le remplacement d'éclairage public par des sources moins énergivores (111.195 €) ;
- les travaux rue du Porjet à Maubray (166.172,40 €)
- les travaux rue Wattecant à Antoing (52.532 €).

Le boni des exercices antérieurs correspond au résultat après la troisième MB 2021 soit 2.894.163,08 €.

En ce qui concerne les prélèvements, il s'agit de l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire pour un montant de 428.685,35 € et du fonds de rénovation urbaine pour 10.000 € soit un montant total de 438.685,35 €.

En conclusion, ce budget est un budget réaliste, il est en boni tant au propre (399.257,20 €), qu'au global avec un résultat de 906.139,97 €. Néanmoins, la prudence reste de mise. Après ce budget 2022, le fonds de réserve ordinaire s'élève à 483.425,47 €.

Monsieur VINCENT signale, qu'avec un boni général de près d'un million €, ce budget est presque indécent et de nombreuses communes vont jalouser cette bonne santé financière. Néanmoins, 275.000 € pour la zone de secours, 775.000 € pour la police (on était à 670.000 € il y a deux ans) - et ces deux chiffres vont évoluer, chacun le sait – on est ainsi à près de 10 % de notre budget. Pour le CPAS, on passe de 1.400.000 à 1.550.000 € en 2022 soit une majoration de près de 10 % en deux ans. Sans compter que la situation sanitaire n'est pas propice à rassurer quant à la santé financière du CPAS. Au niveau des transports scolaires, cela reste onéreux (58.000 €), où en est la réflexion sur l'achat d'un bus scolaire ? Celui-ci serait intéressant notamment pour les transports vers la future piscine de Your Nature. 11.000 € de dépenses pour les panneaux de signalisation et peintures, cela semble important. Néanmoins, l'engagement d'un magasinier a été évoqué et cela sera une bonne chose pour gérer tout le matériel communal. Au niveau du personnel, s'il s'agit d'un poste

important du budget, nous avons du personnel efficient mais à qui on augmente les charges chaque année. On pallie à cela via des étudiants et des articles 60, c'est très bien mais il ne faudrait pas oublier d'engager en tant que tel, de pérenniser l'emploi, de nommer du personnel (des responsables et chefs de service ne sont toujours pas nommés aujourd'hui, ce qui est anormal). Un effort a été fait il y a 4-5 ans avec la nomination de plusieurs agents mais depuis plus rien... Toujours au niveau du personnel, tant côté ville que CPAS, nous disposons d'un receveur régional. Cela représente un budget global de près de 170.000 € pour 1,25 ETP, c'est beaucoup. Certes, un receveur régional est remplacé de suite en cas de maladie. Les deux receveurs arrivant en fin de carrière, il serait utile d'étudier le recrutement d'un receveur local commun aux deux entités comme cela se fait dans d'autres communes. La culture et la jeunesse représentent une part non négligeable avec près de 500.000 € d'aide directe.

En ce qui concerne la crèche, Monsieur VINCENT se dit satisfait de son fonctionnement. Le déficit attendu, de l'ordre de 200.000 €, reste acceptable pour ce service ô combien important pour la population. Un bémol néanmoins : un montant de 32.000 € apparaît pour les repas. On pourrait envisager que ces repas soient préparés, en lien avec le CPAS, dans une cantine communale qui pourrait fournir la crèche, le personnel communal et du CPAS, la maison de repos ainsi que les écoles. Cela permettrait des économies d'échelle et la création d'emplois. La taxe sur les guichets de banque est maintenue au niveau de l'an dernier mais, faut-il le rappeler, certaines vont fermer leurs portes très prochainement. Il serait utile que le Collège intervienne auprès de celles qui restent afin de conserver ce service dans le futur.

Au niveau de l'extraordinaire, Monsieur VINCENT signale que de grands et beaux projets sont prévus mais, de manière générale, on peut regretter le peu d'investissements en matière de mobilité douce. Antoing a un gros retard en matière de pistes cyclables notamment. Idem au niveau de l'énergie verte, on pourrait également en faire davantage. Certains bâtiments communaux mis en location sont toujours équipés de chauffage électrique. Enfin, on manque également d'allées arborées dans notre entité comme dans l'Avenue du Stade ou le centre-ville en général ainsi que dans les villages. Quant à l'aménagement de l'Avenue du Stade par la suppression de la berme centrale, espérons que ce sera le dernier chantier sur cette voirie. En conclusion, Monsieur VINCENT précise qu'il votera pour ce budget car il présente des résultats plus que satisfaisants même s'ils sont issus essentiellement des industries (Monsieur VINCENT estime à près de 2,2 millions d'€ l'apport des carrières sans parler de la sucrerie qui fait de nouveaux investissements qui vont rapporter de l'argent dans les caisses communales). En outre, le très bon boni est obtenu sans modifier les taxes qui demeurent très basses.

Monsieur VIVIER précise que, à la lecture du rapport financier, ce document est très bien écrit et correspond à ce qui a été présenté en commission. Il remercie également l'Administration pour sa réactivité dans la mise en place de cette réunion en distanciel. Au vu des budgets de ces dernières années, on constate que certains articles sont sous-évalués et on attend les modifications budgétaires pour les revoir à la hausse, des projets sont mis de côté... L'ensemble des mesures Covid 2021 semblent déjà digérées sur Antoing puisqu'aucun crédit n'est prévu dans ce cadre au budget 2022. On semble oublier que nous sommes toujours en pleine pandémie... Certains clubs sportifs qui n'avaient pas reçu d'aide émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, espéraient un geste de la Ville. Le Groupe GO l'avait proposé mais cela a été refusé. Un autre regret est l'échec des chèques. Un chèque individualisé, par famille, aurait été mieux mais nombre de commerçants reconnaissent l'aide précieuse de la Ville.

On retrouve un boni de 400.000 € à l'exercice propre et de 555.000 € avec les exercices antérieurs, dégageant un boni global de 906.000 €. Une fois de plus, les carrières représentent 15 % de nos recettes et la gestion est très prudente, tout va bien à Antoing mais ces budgets manquent d'ambitions.

En ce qui concerne les dépenses à l'ordinaire, on retrouve à nouveau, aux exercices antérieurs, notre fameux dossier des remparts mais également à l'exercice propre. Pourtant, ce dossier avait été annoncé clos !

A l'exercice propre, les dépenses de personnel sont conséquentes, aussi bien pour l'administration que pour la crèche. Nos finances permettent de le supporter mais, afin de bénéficier de subsides, peu de gens sont statutaires. Comme souligné par Monsieur VINCENT, il faudrait quand même stabiliser une partie des effectifs ! Le Groupe GO réitère aussi sa demande d'engagement de cantonniers dans les villages !

La crèche est en déficit. Néanmoins, le service est de qualité. On verra la situation dans quelques années.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues avec une augmentation de 2%. Sur ce point, il y a plusieurs interrogations : les contrats d'énergie ne sont pas revus à la hausse alors que certains arrivent à échéance en juin ; les indemnités pour les amendes administratives sont doublées et la location de St Druon est supprimée. En commission, on a parlé de dépollution, celle-ci est-elle terminée et si oui, quel est le devenir du site ? Retour à l'agriculture ou le projet de la zone delta existe toujours ? Depuis 1996, cela devient long ! Les frais des transports scolaires des bus sont importantes (58.000 + 11.000 €) sans compter d'autres transports. Dommage, l'échec de l'achat d'un bus communal.

La maison de jeunes n'est toujours pas terminée, qu'en est-il des travaux ? La location de l'immeuble d'un particulier nous coûte 22.000 € par an !

Les dépenses de transfert sont énormes. Il y a sûrement moyen de les limiter et certains voisins ou intercommunales profitent des deniers d'Antoing ! Les zones de secours et de police coûtent beaucoup. La gestion et la disparition de la caserne restent incompréhensibles. Dans le budget, 20.000 euros de location sont prévus et/ou, comme annoncé à la commission, le Comité d'Acquisition a estimé le bien à 420.000 €. Ce serait une erreur de le vendre car de nombreux projets pourraient s'y faire.

Ideta, Ipalle, le PNPE, ces intercommunales coûtent aussi beaucoup. Pour le PNPE, les dossiers qui nous sont présentés en CCATM sont parfois très légers.

Pour le CPAS, on augmente aussi, on nous parle de 1.540.000 €. Cette dotation est restée stable quelques années mais repart à la hausse. Cependant, les conseillers de CPAS du Groupe GO sont sceptiques et pensent que là aussi les chiffres seront différents avec les modifications budgétaires. Note positive et un petit clin d'œil : la baisse de 26 % des fabriques d'église !

Au niveau des recettes ordinaires, on peut dire qu'Antoing reste une commune aisée. Bravo au personnel communal pour le travail et la recherche de subsides. La taxation des citoyens est minimale et l'aide sociale est présente. Pourtant, la population diminue et le chômage est largement présent. Evidemment, le plan Marshall, les carrières, la dotation des communes, le tourisme, autant de postes qui rapportent bien des recettes à notre commune. Au niveau du bien-être, il y a des choses à améliorer et à mettre en place.

En ce qui concerne le budget extraordinaire, il y a eu tellement d'annonces depuis quelques années qu'on se demande où en sont les projets. Généralement, à l'extraordinaire quand un projet est annoncé, quand les plans sont faits et que la commune engage des dépenses, des frais pour mettre en place les projets, dans les 2 à 4 ans, cela doit être fait. Ou alors, le

projet est soit mal ficelé soit annoncé trop vite. A Antoing, régulièrement, nous payons les architectes, des gens travaillent sur les plans et puis ça n'avance plus. C'est dommage !

Aux exercices antérieurs, on retrouve le projet cyclotouriste mais n'oublions pas, comme déjà dit à plusieurs reprises, les échéances WAO 2024. Où en est-on ?

A l'exercice propre, on retrouve un certain nombre de dépenses de matériel, des dépenses dans les bâtiments et les écoles. Pour tout cela, le Groupe GO vous suit totalement.

En gros projets, on retrouve l'extension du Ravel, l'acquisition de l'usine électrique, le plan wallon du tourisme, la maison de village de Péronnes et la rénovation de la Marlière. De beaux projets, mais Monsieur VIVIER craint que, comme les nombreux projets présentés tous les ans, ce ne soit pas encore du concret.

Les projets de la zone Delta, de la salle de sports, de l'aménagement des pistes cyclables n'apparaissent plus et le Groupe GO n'est pas convaincu par les réponses données en commission. Antoing est désormais reconnue commune sportive, handicapée, les investissements doivent aller dans ce sens ! La dynamisation de la Grand'Rue et des commerces est encore loin d'être une réussite. L'aménagement des villages n'est pas mieux.

Le rapport annonce également l'abandon du projet du cimetière de Bruyelle. Ce projet pharaonique, présenté en grande pompe tombe à l'eau pour le moment. Monsieur VIVIER rappelle avoir dit que, si chaque année on avait investi 1/6 de la somme dans chaque cimetière, tout ce serait bien passé et il y aurait au moins eu du concret pour la population.

Monsieur VIVIER précise que son Groupe n'est pas non plus convaincu par la future collaboration pour l'utilisation de la piscine de « Your Nature ». Un arrangement avec nos communes voisines était bien plus judicieux pour construire une piscine d'apprentissage pour nos enfants et une piscine ludique et de nage pour la population durant l'année. Ce projet est aussi tombé à l'eau et c'est dommage.

Au sujet du Master plan du Grand Large, les projets avancent mais le Groupe GO espère que la mobilité va suivre. C'est un sujet sur lequel le Groupe revient régulièrement ! Une commission sur ce master plan suivie d'une réunion avec les utilisateurs du parking, les habitants et les touristes serait bien utile.

En conclusion, le Groupe GO félicite la majorité pour la gestion financière de la commune. Néanmoins, suite aux explications reçues, le Groupe s'abstiendra cette année sur le budget. En espérant que l'année prochaine, le budget soit plus concret, plus précis et plus ambitieux.

En matière de mobilité douce, Monsieur DESMET rappelle le projet commun avec Brunehaut prévoyant une liaison piéton et cyclable entre Laplaigne et la rue Grande Campagne à Péronnes. Ce projet a fait l'objet d'une fiche prioritaire dans le nouveau PCDR.

Le Président ajoute que notre Commune est traversée par de nombreuses voiries du SPW et des contacts réguliers sont pris pour envisager des solutions. Il précise que le projet de la Delta Zone n'est pas abandonné. Sa transformation en zone économique reste d'actualité et une liaison cyclo-piétonne du Ravel depuis la gare jusque cette zone est envisagée.

En ce qui concerne les Fabriques d'Eglise, Madame DELEPINE rappelle que, dans le total, il manque celle de Bruyelle qui n'a plus de budget ni de compte depuis deux ans... Le Gouverneur a été averti de cette situation. Au niveau de la Maison des Jeunes, la toiture et les menuiseries ont été entièrement refaites. Il avait été prévu de faire le reste des travaux intérieurs par la main d'œuvre communale mais ce ne sera pas possible.



Le Président précise que du personnel supplémentaire a été engagé à la crèche pour passer de 36 à 42 enfants mais que les subsides complémentaires promis par l'ONE n'ont pas encore été activés et ne seront pas accordés avec effet rétroactif. La crèche coûte donc plus cher pour l'instant. Madame DELEPINE ajoute que les repas de la crèche sont livrés par une société française spécialisée dans le domaine et qui dessert de nombreuses crèches dans la région. Les repas sont adaptés en fonction de l'âge de l'enfant. L'idée d'une cantine communale est bonne mais il faudrait avoir la possibilité de satisfaire à ces spécificités ce qui est loin d'être évident.

Monsieur BILLOUEZ signale que, depuis le mois d'octobre, le CPAS fait appel à un service privé pour la gestion de sa cuisine. Après cette phase de test, on pourrait envisager d'élargir le service aux écoles. Cela semble plus compliqué pour la crèche comme l'a précisé Madame DELEPINE. En ce qui concerne le budget du CPAS, Monsieur BILLOUEZ précise que, si la dotation communale a bien augmenté de 110.000 €, le CPAS doit faire face à des dépenses incompressibles. Le CPAS c'est 105 membres de personnel. Les indexations, les évolutions barémiques et des frais de personnel spécifique (naissance multiple soit 1,5 ETP) représentent 220.000 € en plus et le CPAS n'en réclame que la moitié, preuve qu'un effort est également fait de son côté pour minimiser les dépenses (aucune dépense inutile).

Au niveau du commerce, Madame BOCAGE précise que 14.240 € d'antochèques ont été utilisés dans les magasins d'Antoing. Pour la plupart, les commerçants se montrent satisfaits de cette démarche. Par ailleurs, la réduction sera de 20 % du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 janvier 2022.

Au niveau de l'enseignement, Monsieur DUDANT précise que la commune offre des collations saines dans le cadre du Green Deal et que les directions scolaires ont opté pour un nouveau système de repas à 3 services avec un prix de 2,80 € en maternelles et 3,80 € en primaires. Pour un coût relativement maîtrisé, la qualité des repas a été sensiblement revue à la hausse.

Le Président précise, qu'en matière de plantations, des arbres haute tige ont été plantés à la Place du Préau, des arbres palissés au monument aux morts de Maubray et des hautes tiges également en face de l'arsenal des pompiers. Au global, c'est près de 3.500 arbres et arbustes qui ont été plantés sur notre commune ces dernières années.

Au niveau de l'emploi, le Président précise que nommer quelqu'un représente 33 % de frais en plus. L'engagement d'un électricien supplémentaire a été prévu au budget 2022 pour préparer le futur départ de l'actuel. D'autres ouvriers partiront bientôt à la pension et de nouveaux engagements seront prévus pour compenser les départs. Au niveau du receveur, cela reviendrait plus cher si on faisait appel à un receveur local commun. Le dossier des remparts arrive bien à la fin, il reste le problème des sanitaires à régler et qui a nécessité un dossier de pré-cadastration. En ce qui concerne le chômage, les derniers chiffres de l'ONEm sont plus qu'encourageants avec un taux sous les 10 %. En ce qui concerne le projet BMX, nous sommes en attente de l'avis de l'inspection des finances sur le projet. Nous sommes contraints d'attendre cet avis avant de pouvoir lancer les procédures de marché public.

Pour la salle de sports, nous sommes toujours partants mais au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles, les travaux sont prévus en phase 4. Au niveau du commerce, 3 nouveaux viennent d'ouvrir leurs portes dans la Grand'Rue. En ce qui concerne la piscine, le Président rappelle que des réunions avaient, à l'époque, été tenues entre l'Adeps et les

communes de Brunehaut et Antoing. A l'époque, l'Adeps avait refusé de maintenir sa piscine à Péronnes. Pour la piscine avec Your Nature, nous avons renvoyé la convention avec quelques modifications. Elle devrait pouvoir être signée prochainement. Pour le Covid, les salles seront toujours gratuites en 2022. Pour le personnel soignant, nous disposons encore de masques et gants. Pour les sportifs, n'oublions pas que la Ville octroie un subside global de 30.000 €. Ceux qui étaient affiliés à la Fédération recevront bientôt les 40 € octroyés par celle-ci car nous venons de les recevoir. Concernant la caserne des pompiers, divers candidats se sont manifestés soit pour un achat soit pour une location. Rien n'est décidé à ce jour.

En ce qui concerne les panneaux de signalisation, l'augmentation du budget vient essentiellement de dégradations pour lesquelles nous n'avons pas d'indice sur l'auteur. Au niveau des transports scolaires, l'augmentation est liée aux cours de natation intensifs. Au niveau des distributeurs de banque, des communes plus grandes que la nôtre sont déjà sans distributeur. A Antoing, deux distributeurs devraient persister pour le moment sans compter celui de b-Post où des transactions peuvent être réalisées. Pour l'Avenue du Stade, ces aménagements avaient été prévus pour réduire la vitesse mais ils engendrent d'autres problèmes.

Monsieur VIVIER rappelle que l'ancienne piscine de l'Adeps à Péronnes était une piscine découverte ouverte du 20 juin au 1<sup>er</sup> septembre. Ce que le Groupe GO demande c'est de reprendre contact avec les communes voisines pour envisager un projet commun.

En ce qui concerne le projet du cimetière de Bruyelle, le Directeur Général précise qu'il est simplement reporté. En effet, dans le cadre du Plan d'Investissement Communal (PIC), la Région Wallonne demande que les communes introduisent des projets allant de 150 à 200 % des montants subsidiés. Etant donné que les projets de la rue Wattecant et de la rue du Porjet ont eu le feu vert, l'enveloppe est dépassée et les projets en surplus doivent être reportés au PIC suivant, en l'occurrence celui couvrant la période 2022-2024. Il ne s'agit absolument pas d'un effet d'annonce puisque la commune est contrainte de déposer des projets dépassant l'enveloppe disponible. Si pour une raison ou une autre le projet de la rue du Porjet ou de la rue Wattecant avait été recalé, par exemple suite à un refus de la SPGE de financer les travaux d'égouttage (situation qui s'est présentée pour la rue des Déportés lors du précédent PIC), le dossier du cimetière de Bruyelle aurait été remis en avant afin de pouvoir utiliser notre enveloppe de subsides.

Le Directeur Général précise également que le poste de receveur régional est bien un temps plein et pas un trois quart temps. Quant aux postes énergétiques, il rappelle à Monsieur VIVIER qu'il a précisé par mail que nos contrats étaient fixes jusqu'au 31/12/2022. Il n'y avait donc pas lieu d'augmenter les crédits budgétaires prévus. Au niveau des transports scolaires, une opportunité s'était en effet présentée d'acquérir un bus mais cela n'a pas pu se concrétiser. Néanmoins, il faut se rappeler que cette acquisition était liée à l'ouverture de la piscine de Your Nature. Or, cette ouverture a été reportée à septembre 2022. Il ajoute que l'utilisation d'un bus communal ne peut se faire que dans les limites communales sous peine d'être dans l'illégalité. Les transports vers la piscine de l'Orient n'auraient donc pas pu se faire via ce bus. Nous pouvons donc encore prendre le temps de réfléchir à cette acquisition puisque l'intérêt éventuel ne réapparaîtra qu'en septembre.

Le Président signale que les coûts d'une piscine publique sont exorbitants et voit mal les communes voisines intéressées. L'accès à la piscine de Your Nature est garanti pour nos écoles. Elle le sera peut-être à moindre prix pour nos habitants. Nous verrons comment cela ira dans quelques mois.

A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que le poste de receveur local pourrait, pour une commune de la taille d'Antoing, être réduit au minimum à  $\frac{3}{4}$  temps mais cela risque d'être difficilement justifiable car notre budget équivaut plus à une commune d'une taille de 15 à 20.000 habitants.

Par 12 voix pour et 6 abstentions, le Conseil approuve ce point tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agents traitants : Valérie TITELION / Carine DUDANT

b) Dotation financière à la zone de police

- La dotation financière principale à la zone de police du Tournaisis est fixée à 734.707,34 €, et est reprise au budget 2022 à l'article 330/435-01.
- La dotation financière complémentaire (Becquerelle) à la zone de police du Tournaisis est fixée à 20.525,31 € et est reprise au budget 2022 à l'article budgétaire 33001/435-01.

Aux questions de Monsieur VINCENT, le Président précise que le marché de service pour la désignation d'un auteur de projet pour la construction d'un nouveau commissariat à Antoing sera lancé prochainement. Une quinzaine de bodycams seront bientôt testées pendant deux mois par des hommes de terrain. Au niveau du mouvement d'humeur, cela est essentiellement lié à la revalorisation de leur barème et aux aménagements de fin de carrière que l'on appelle plus communément le NAPAP. Actuellement, le Fédéral assure cette aide jusqu'en 2024 mais annonce sa suppression au-delà. Cependant, les services aux citoyens sont maintenus. Les délégations syndicales ont été reçues par le Collège de Zone. L'union des Villes et Communes sera prochainement interpellée à ce sujet ainsi que nos représentants fédéraux dans les instances fédérales.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Valérie TITELION

c) Dotation financière à la zone de secours

La dotation financière pour l'exercice 2022 pour la zone de secours a été fixée à 275.187,00 € selon la clé de répartition fixée par le Gouverneur en 2021. Cette dotation financière est prévue au budget 2022 à l'article budgétaire 351/435-01.

Le financement provincial n'a plus lieu d'être repris en dépenses à l'article budgétaire 35155/435-01 et recettes à l'article budgétaire 35155/465-48 du budget communal, l'opération se faisant directement entre la Province et la Zone de secours.

Le Président précise que la Province de Hainaut finance désormais 30 % du budget de la zone. Comme chacun le sait, la nouvelle caserne de Rebaix est opérationnelle et les casernes d'Ath et Lessines ont donc fermé leurs portes. Lorsque Blaton sera opérationnelle, ce seront les casernes de Leuze, Péruwelz, Beloeil et Antoing qui fermeront à leur tour. A noter que quelques volontaires d'Antoing ont osé franchir le pas et sont devenus professionnels et le Président s'en réjouit.

Monsieur VIVIER rappelle qu'il n'est toujours pas convaincu par le plan de rationalisation qui avait été présenté à l'époque par Messieurs LOWAGIE et DELANNOIS. Voter le

budget pour que les salaires puissent être assumés, c'est louable mais cette rationalisation a été très mal faite. Antoing a été lésé. Avec un commandant qui est issu de la région de Mouscron, on a privilégié les casernes qui étaient dans son coin.

Le Président précise que les Président et Commandant de zone viendront présenter leur budget lors d'une prochaine séance soit de commission soit de Conseil Communal.

Par 16 voix pour et 2 abstentions (Messieurs VIVIER et MAHIEU), le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Valérie TITELION

- d) Règlement de consultation des emprunts – Commune et CPAS – Mise en concurrence pour la désignation de la banque chargée d'octroyer les financements par crédits dans le respect des principes d'égalité de traitement de transparence et de proportionnalité.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Carine DUDANT

## 5. Intercommunales

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les ordres du jour des assemblées générales des intercommunales suivantes :

- a) Intercommunale IDETA – Assemblée générale ordinaire du 16/12/2021 – ordre du jour

Ordre du jour :

- 1) Evaluation 2021 du Plan stratégique 2020-2022 ;
- 2) Collaboration PerPetum – Création d'un SPV ;
- 3) Mise en œuvre de Wind2Trucks – Création de PE ;
- 4) CENEO – Secteur VII – Création de parts PE – Souscription par Ideta ;
- 5) DMG 2021 007 – Désignation de réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2022 à 2024 – Attribution de marché ;
- 6) Divers.

- b) Intercommunale IMIO – Assemblée générale ordinaire du 07/12/2021 – ordre du jour

Ordre du jour :

- 1) Présentation des nouveaux produits et services ;
- 2) Point sur le plan stratégique 2020-2022 ;
- 3) Présentation du budget 2022 et approbation de la grille tarifaire 2022.

- c) Intercommunale IPALLE – Assemblée générale ordinaire du 23/12/2021 – ordre du jour

Ordre du jour :

- 1) Approbation du Plan Stratégique – révision 2022 ;
- 2) Désignation du réviseur pour les exercices 2022-2024.

d) Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale ordinaire du 22/12/2021 – ordre du jour

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du 16 décembre 2021 ;
- 2) Plan stratégique 2022 ;
- 3) Budget 2022 ;
- 4) Nomination d'un Commissaire pour les comptes annuels 2022, 2023 et 2024.
- 5) Divers.

e) Intercommunale ORES ASSETS – Assemblée générale du 16/12/2021 – ordre du jour

Ordre du jour :

- 1) Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Assemblée générale
- 2) Plan Stratégique – évaluation annuelle.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sabine DRAPIER

6. Mesures Covid

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'accès gratuit aux salles et au matériel communal pour les associations locales, pour l'année 2022.

Monsieur DENAYER estime cette mesure excellente. A sa question, le Président et le Directeur Général précisent que cette gratuité est valable pour toutes les associations qu'elles soient sous statut d'Asbl ou non.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ

7. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par le Conseiller Communal Samuël VINCENT

Monsieur VINCENT présente son point :

Attendu que le S.I. d'Antoing devrait fermer définitivement ses portes dès l'ouverture de la caserne de Blaton ;

Je demande que le collège réponde aux questions suivantes :

- Quel est le nombre d'interventions effectuées par le S.I. d'Antoing en 2019 et 2020 (répartition par catégories souhaitée) ?
- Quel est l'agenda actuel ? A quelle date le S.I. devrait fermer ses portes ?
- Quel est le nombre de pompiers volontaires affectés à l'heure actuelle à Antoing ?
- Combien d'entre eux devraient pouvoir être réaffectés dans les autres casernes de la zone de secours ?
- Quel sera l'avenir du bâtiment du S.I. ? Quelle sera sa réaffectation ?
- L'amicale des pompiers d'Antoing sera-t-elle maintenue ? Si oui, sous quelle forme, avec quels objectifs ? Se verra-t-elle confiée des missions par la Z.S. ou l'administration communale ? Par exemple, celle de Jollain se voyait recevoir comme mission de la commune la vérification des bouches d'incendie.

En ce qui concerne le nombre d'interventions, elles étaient :

- au niveau ambulance de 147 en 2019, 149 en 2020 ;
- au niveau des interventions urgentes pompiers : 25 en 2019 et 14 en 2020 ;
- au niveau des interventions d'urgence relative : 149 en 2019 et 182 en 2020 ;

La répartition par poste :

- uniquement par le poste d'Antoing : 69 % en 2019, 66 % en 2020 ;
- par plusieurs postes : 21 % en 2019, 21 % en 2020 ;
- par un autre poste (sans Antoing) : 10 % en 2019 et 13 % en 2020.

En ce qui concerne l'agenda, conformément à la décision du conseil de zone du 14/12/2015 relative à la réorganisation stratégique des modes opératoires de la Zone de Secours Wallonie Picarde, le poste d'Antoing sera fermé simultanément à l'ouverture du poste de secours de Blaton.

Cette date n'est pas encore connue actuellement ; le bâtiment devait être livré début décembre 2021, mais les travaux subissent actuellement un léger retard, car une cabine haute tension a été réquisitionnée suite aux inondations de Liège de juillet. La livraison devrait donc être décalée de 6 à 8 semaines, après quoi il conviendra d'effectuer les aménagements intérieurs et de prévoir le déménagement. Le déménagement vers la nouvelle caserne de Blaton devrait donc être prévu pour le mois de mars 2022.

La détermination de la date sera effectuée par le collège de zone dès que possible.

A l'heure actuelle, 29 membres du personnel volontaire sont affectés au poste de secours d'Antoing. Il est prévu de réaffecter l'ensemble du personnel ; cette réaffectation dans un autre poste sera effectuée sur base d'une analyse qui a été réalisée en termes de distance et de temps de trajet pour déterminer le poste de secours le plus approprié.

Ce point a d'ailleurs été discuté avec le personnel du poste lors d'une réunion le 12/10/2021. Chaque agent s'est vu recevoir les renseignements permettant de déterminer le transfert qui prendra effet lors de l'ouverture du poste de Blaton, en fonction de l'analyse expliquée précédemment. Il leur a été dit que, pour le personnel qui le souhaite, il est possible de prendre contact avec le service du personnel si, pour une raison particulière, l'affectation future ne devait pas convenir.

En ce qui concerne l'avenir du bâtiment, la réponse à cette question a déjà été donnée.

La zone de secours a la volonté de favoriser la mise en place et le fonctionnement des amicales. Elle veut cependant s'assurer que les amicales gardent leur vocation « rassembleuse » et d'esprit associatif pour renforcer les liens des pompiers entre eux ainsi qu'avec la population et les autorités locales. C'est dans ce sens que des règles de bon sens ont été fixées par le collège de zone en date du 11/08/2015, notamment le fait qu'une seule amicale par poste de secours soit reconnue par la Zone de Secours Wallonie Picarde et que tout membre d'un poste a le droit de faire partie de l'Amicale du poste, quel que soit son domicile.

Il a donc été précisé à l'Amicale du poste d'Antoing qu'il faudra prévoir la fusion ou la dissolution de l'ASBL. A ce stade, le commandant de zone ne sait en dire plus, compte-tenu du fait que cela dépend de l'Amicale. Le Président ajoute qu'il désire le maintien de cette amicale et qu'un local lui sera mis à disposition si elle le souhaite à la gare d'Antoing. Il rappelle également l'existence de l'Asbl ANBRUMES qui est déjà aidée par la commune puisque son véhicule est mis à l'abri dans les nouveaux ateliers communaux à la rue Henri Artisien. La commune soutient donc nos pompiers.

## 8. Procès-verbal

Le Conseil communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021.

A la question de Monsieur VIVIER concernant la rue du Biez, Monsieur DESMET précise qu'il reste quelques problèmes à régler et qu'une visite sur place est prévue fin de cette semaine.

A la question de Monsieur VIVIER, le Président signale que la réunion avec les riverains pour le projet cycliste s'est très bien passée. D'aucuns sont venus avec des problèmes personnels mais au global ce fût une réunion constructive. Des banderoles ont été mises récemment sur le parking actuel dans le fond de la rue du Large afin d'éviter le parking sauvage. Il a été expliqué également que l'extrémité du site pourrait éventuellement servir de parking pour motor-homes et qu'un parking de délestage serait implanté en face de Notre-Dame Aux Neiges. Ce projet a été largement approuvé par les personnes présentes. Une précision a également été apportée quant à la circulation sur le chemin bordant le site : celui-ci restera disponible pour tous les usagers sauf, évidemment, lors de compétitions. Le Directeur Général ajoute que les riverains ont également été rassurés sur la manière de pouvoir accéder au site (système de badges avec détection de présence et localisation GPS).

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 9. Questions orales

Monsieur VIVIER expose sa question :

*« Malheureusement, comme d'habitude en cette période, des faits tragiques se déroulent sur les différents plans d'eau et canaux de la commune. (Fait d'actualité de la semaine dernière). L'année dernière, les faits se sont terminés plus tragiquement.*

*Depuis 10 ans, je vous propose une gestion plus claire et plus réfléchie de nos différents lieux visités par les touristes et les promeneurs durant les différentes périodes de l'année. Nous parlons aujourd'hui de l'automne, de l'hiver et du printemps, périodes les plus froides.*

*Nous avons constaté l'année dernière l'acquisition de panneaux explicatifs et nous vous en félicitons. Nous attendons toujours de les voir avec impatience.*

*Vu l'absence de ces panneaux sur les différents sites, je reviens sur mes propositions datant depuis plus de 10 ans et plus précisément de mars 2020 et de février 2021.*

**Plusieurs questions sont toujours sans réponse :**

***Afin de minimiser les accidents et d'informer au mieux la population,***

*Quelles sont vos modes actuels de communications tant la communication verbale que non verbales ?*

*Sur quels critères se baseront les explications des panneaux au fur et à mesure des saisons ?*

*Que peut-on faire pour éviter l'accident, doit-on faire en cas d'accident ? Cela est également important pour les parents*

***Pour le moment, les dangers viennent des chiens qui sautent dans le canal,***

*Qu'en est-il de la proposition de borne GPS ou QR code ?*

*En discussion avec le SPW, mettre en place sur ces berges dangereuses d'escaliers de secours ne serait pas un luxe, qu'en pensez-vous ?*

*Pourquoi-pas envisager la pose de quelques bouées de sauvetage sur ces lieux dangereux ? »*

Le Président précise que les panneaux ont bien été réceptionnés mais leur mise en place nécessite de lourds travaux en raison de leur poids. Sur questionnement du SPW-Voies navigables, il appert que les accidents les plus courants sont liés à un manquement bien précis : la promenade de chiens sans laisse. Lorsque le chien tombe à l'eau, pour des raisons diverses (glissades, attirés vers un gibier ou une proie quelconque, ...), le maître essaie de le sauver par tous les moyens y compris le saut dans l'eau. Si l'on peut parfois comprendre ce geste, il n'en demeure pas moins dangereux dans de nombreuses circonstances. Il est bien spécifié autour du plan d'eau que les chiens doivent être maintenus en laisse. Si cette injonction était respectée, il n'y aurait probablement aucun accident. Par ailleurs, le maintien en laisse de son animal domestique peut également éviter que celui-ci ne puisse s'en prendre à un enfant. Les propriétaires doivent se montrer responsables et maintenir leur animal en laisse constamment autour du plan d'eau. Le SPW a été très clair dans sa réponse à la question posée :

- Seuls les endroits densément urbanisés font l'objet de protections (garde-corps, ...) aux abords d'une voie d'eau gérée par le SPW MI.
- Il ressort d'expériences vécues par le passé que le placement d'armoires avec bouée n'est pas concluant en ce sens qu'elles sont vandalisées à brève échéance.
- Les escaliers dont préconise le placement Monsieur Vivier sont déjà existants en de nombreux endroits sur les deux rives du canal Blaton -Péronnes.

Monsieur VIVIER précise que la zone des bassins d'aération jusqu'au Grand Large qui fait 5 à 600 mètres n'est pas munie du moindre escalier et est donc une zone très dangereuse en cas de chute quelle qu'en soit la raison. Des panneaux explicatifs du danger seraient les bienvenus.

Monsieur DENAYER expose sa question :

*« Mon propos porte sur les modalités de mise en œuvre du télétravail et se décompose en deux temps, soit le télétravail en période Covid et le télétravail en général hors période Covid*

*Durant la période Covid, lors du dernier Codeco, la mesure du télétravail obligatoire a été décidée et coulée dans l'arrêté Royal du 19/11/2021 (MB du 19/11/2021 édition 2) qui précise :*

*Art. 2. Dans l'article 2 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :*

*1° le paragraphe 1er est remplacé par ce qui suit :*

*« § 1er. Le télétravail à domicile est obligatoire dans toutes les entreprises, associations et services, pour toutes les personnes occupées auprès de ceux-ci, quelle que soit la nature de leur relation de travail, sauf si c'est impossible en raison de la nature de la fonction, de la continuité de la gestion de l'entreprise, de ses activités ou de ses services.*

*Je conçois pertinemment que, pour certains services administratifs et ou techniques, cela s'avère impossible pratiquement.*

*Votre administration a-t-elle procédé à l'examen de tous ses services en vue de permettre à l'un et ou l'autre de ses collaborateurs de télétravailler et répondre ainsi aux dispositions légales ? Si oui, combien d'agents peuvent bénéficier de ce télétravail ?*



*Durant la période hors Covid, le télétravail permet assurément aux agents de la fonction publique locale de bénéficier, sur base volontaire, d'une organisation plus souple et s'inscrit dans les nouveaux modes de travail de l'après crise Covid.*

*Le 07/04/2021, le ministre wallon des pouvoirs locaux, émettait une circulaire intitulée : « fonction publique locale - adopter les nouvelles formes d'organisation du travail dans son administration : le télétravail régulier /et ou le télétravail occasionnel ».*

*Cette circulaire a été adressée, notamment, à tous les membres des collèges communaux et président de Cpas.*

*Le gouvernement wallon a adopté en première lecture le décret organisant cette nouvelle réglementation et devrait entrer en vigueur le 01/01/2022.*

*Sans rentrer dans les détails, cette réglementation prévoit que l'agent, sur base volontaire et dans le cadre d'un règlement de travail organisant ce télétravail, pourra télétravailler de manière régulière et ou occasionnelle, selon des modalités à convenir avec sa hiérarchie.*

*Vous connaissez bien évidemment cette circulaire que je tiens aussi à disposition de toute personne intéressée par cette nouvelle forme de management dont les avantages ne sont pas vains (moderniser l'organisation du travail et encourager une méthode de travail de gestion des objectifs à distance, concilier vie privée et pro avec une plus grande autonomie, concourir à l'impact environnemental, améliorer les conditions de travail des personnes vulnérables, réorganiser les espaces de travail et réduire les coûts, etc, etc ...).*

*Ma question est : Votre administration a-t-elle d'ores et déjà entamer l'examen de cette circulaire et de cette législation qui s'imposera tout prochainement ? Le personnel en a-t-il été informé des modalités ? En résumé, quelles décisions et mesures entendez-vous prendre dans le cadre de cette nouvelle organisation du travail ? »*

Le Président précise que c'est le Directeur Général qui est le chef du personnel et lui cède la parole pour répondre à cette question. Le Directeur Général signale, qu'à l'instar de ses collègues, une analyse a été faite sur la mise en place du télétravail que l'on soit en période Covid ou non. Avant tout, il faut regarder le système de fonctionnement de notre organisation. En tant que petite commune, nos agents sont souvent seuls à réaliser les tâches qui leur sont dévolues. Un système de doublon est mis en place autant que possible mais c'est une réalité que ne connaissent pas les plus grosses structures. Il précise que de nombreuses législations doivent être respectées dont celle sur le Règlement Général sur la Protection des Données communément appelée RGPD. Si l'on regarde les différentes missions que notre administration doit remplir envers la population, on constate rapidement, par exemple, que le télétravail au niveau du service population/état civil est plus que compliqué à envisager sans mettre en péril le respect de la loi RGPD. Des connexions informatiques à distance au Registre National sont dangereuses et le Directeur Général ne désire pas courir le risque. Dans notre administration, nous n'avons pas de fonction qui pourrait travailler de chez elle avec un simple logiciel sur un ordinateur comme un agent qui effectue du dessin pour des aménagements de voirie. Dans ce cas, disposer du logiciel autocad est suffisant pour effectuer correctement son travail. En matière d'urbanisme par exemple, l'agent devrait prendre des dossiers avec lui, entraînant derechef une impossibilité de respecter le RGPD. Un point important dans la faisabilité ou non du télétravail est votre système informatique. Si un agent doit pouvoir télétravailler de chez lui en ayant accès à ses logiciels sur nos serveurs, cela veut dire qu'il faut lui donner des accès VPN. Or, ce sont justement ce type de connexion depuis le privé qui est la cible des cyberattaques recensées ces derniers temps, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. A Antoing, nous ne disposons pas d'un staff

informatique permettant de multiplier les connexions extérieures sans prendre un risque majeur. En fait, le choix de se diriger ou non vers le télétravail du personnel est une question de balance de risques : est-il plus ou moins risqué, pour l'agent, de travailler depuis chez lui plutôt qu'au bureau ? A Antoing, nous avons 28 agents administratifs ayant à leur disposition 15 bureaux, 2 salles de réunion, 2 salles d'archive, 1 salle de photocopieuse et ensuite, le bureau du Bourgmestre, celui de son cabinet et 4 bureaux d'échevin. Parmi les 15 bureaux, un seul comprend 4 agents, c'est le bureau population/état civil. Un bureau regroupe également 3 personnes et 4 autres 2 personnes (dont 3 ont une capacité de 3 personnes). Lorsque le Collège de l'époque a fait le choix d'opter pour ce nouveau centre administratif, il a prévu un confort de travail optimal il faut le reconnaître. Depuis le début de la pandémie, nous n'avons eu aucun cas contact lié au travail au sein de ce centre ce qui démontre l'efficacité des mesures prises. Par ailleurs, les motivations de base à l'instauration de l'obligation de télétravail sont d'une part le désengorgement du réseau des transports publics. A ce sujet, aucun de nos agents n'utilise les transports publics pour venir sur son lieu de travail. D'autre part, il s'agit de désengorger la circulation automobile et minimiser les déplacements. Au sein de notre administration, seules 2 personnes habitent à plus de 10 km du centre administratif... Dès lors, à l'analyse de la balance des risques, pourquoi prendre des risques importants en matière informatique ? D'autant plus qu'il serait aisé d'isoler les membres du personnel qui sont actuellement en duo dans leurs bureaux, s'ils le demandaient, en utilisant les bureaux d'échevin, ce qui n'est pas le cas. L'exception est le bureau population/état civil qui fait cependant l'objet de mesures plus particulières comme le port du masque en permanence ou encore la pose d'une vitre permettant une séparation physique avec le citoyen. Pour les autres services, les contacts avec le citoyen se font exclusivement sur rendez-vous et le port du masque est obligatoire dès que l'on se lève de son bureau. Ces mesures nous ont permis, services du CPAS compris puisque les mêmes mesures y sont appliquées, de ne pas avoir de cas contact lié au travail depuis le début de cette crise. Le Directeur Général ajoute ne pas être contre le principe du télétravail, bien au contraire, mais, à l'analyse du système de fonctionnement de son administration et des risques encourus, la mise en place d'un télétravail structurel ne se justifie pas.

Monsieur DENAYER entend bien les réponses à sa question mais force est de constater que les circulaires tant du 07 avril que du 18 novembre tendent à pousser les administrations communales à évoluer vers un télétravail non pas occasionnel suite à la période Covid que nous vivons, mais bien de façon structurelle. A un moment donné, il faudra bien y passer car la volonté y est. Le Directeur Général précise que cela a été évoqué lors du dernier comité de concertation de base en présence des délégations syndicales. La porte n'est certainement pas fermée au télétravail. Certains agents en ont partiellement effectué durant la crise et un seul actuellement. Lors de la révision de nos statuts, le télétravail structurel sera prévu mais encore une fois, certaines fonctions ne le permettent pas ou en tout cas très difficilement. On oublie aussi que l'on demande de plus en plus de transversalité dans le travail. Cela nécessite des discussions entre les services. Le projet de la Place du Préau est un excellent exemple de collaboration entre services. Le travail à distance, en utilisant notamment des applications comme teams (utilisée ce jour), ont démontré leurs intérêts mais aussi leurs limites face aux relations humaines. Le télétravail pourra certainement évoluer par exemple via le scannage du courrier entrant, choix que l'on n'a pas effectué à ce jour mais cela doit s'analyser sereinement. Le Directeur Général se dit personnellement réticent à pousser à la dépendance informatique à outrance. Cela changera peut-être à l'avenir.

Monsieur BILLOUEZ signale que la circulaire nous oblige à rectifier certaines choses. Au CPAS, cela concerne 10 personnes sur 105. En effet, la maison de repos et les titres-services ne sont pas concernés par le télétravail. Parmi les 10 personnes, 4 sont au service social. La Directrice Générale du CPAS est en arrêt maladie jusqu'à demain mais a pu poursuivre le

travail depuis chez elle. Du télétravail sera mis en place pour éviter que les personnes ne se croisent. Mais, et sur ce point le Directeur Général a raison, il faut garder la continuité du service public et dans certains domaines, c'est particulièrement compliqué. Et encore plus dans une commune de notre taille. Mais nous devons faire des efforts pour protéger le personnel. A ce sujet, depuis lundi dernier, le taxi social ne véhicule désormais plus qu'une seule personne à la fois et uniquement pour des soins médicaux et de première nécessité.

Monsieur DENAYER remercie Monsieur BILLOUEZ pour ces précisions et ajoute que, en ce qui concerne le RGPD, dans le monde judiciaire, les greffiers travaillent chez eux, les magistrats également. Dans le monde notarié, les clerks reprennent les dossiers chez eux. Il y a certainement eu des cadenas qui ont été fait au niveau du Ministère de la Justice et de la Fédération des Notaires pour permettre pareilles pratiques.

Monsieur Julien BAUWENS signale que la société de logement du Haut-Escaut a basculé vers le télétravail structurel. La nouvelle Directrice-Gérante, très sensible aux nouvelles formes de management, a mis directement en place ce système sur base volontaire des travailleurs et après réflexion avec ces derniers. Cela les responsabilise tout comme la société. Le principe du télétravail est de toute façon en marche et les institutions publiques soit s'y adaptent soit s'y verront contraintes dans quelques mois ou quelques années. Au-delà du RGPD, il ne faut pas oublier que les travailleurs sont également soumis au secret professionnel. Le DPO est là pour veiller au respect du RGPD. Cela nécessite un investissement informatique qui n'est pas négligeable c'est certain. Mais ce système amène tellement de facilités et de bien-être au travail que cela mérite de s'y pencher.

Monsieur DENAYER constate avec plaisir que la Société de Logement a franchi le pas et que tant le Président de CPAS que le Directeur Général ne ferme pas la porte à la réflexion sur la mise en place de ce télétravail de manière structurelle. Cela n'aura que des avantages pour tout le monde.

#### **SEANCE SECRETE**

La séance est levée à 21 h 10.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS